



Date de la convocation : le 23/03/2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 16

L'an deux mille dix-neuf le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2019 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et tous les Conseillers Municipaux.

Présents : Mr DAUGAN. Mmes BOUCHET. BARDOT. BAUER-ALIX. DAUGAN. GESFEROIS. MOMEUX.
Ms GALLEE. COLLET. BAZY. CRETZAZ. GALLAIS. LUCAS.

Absents excusés : Mme RAMARD donne pouvoir à Mme BAUER-ALIX.
Mme PEIGNE donne pouvoir à Mr COLLET
Mme ROBERT donne pouvoir à Mr DAUGAN

Carole BARDOT a été élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur Le Maire rappelle qu'en raison de la création de Dinan Agglomération, et de l'obligation d'avoir un taux intercommunal commun à toutes les communes, il a été décidé de mettre en place une intégration fiscale progressive sur 3 années, avec une neutralisation fiscale pour les ressources communales.

Concernant Plouasne, les taux d'imposition des taxes directes locales étant relativement bas, il est décidé de conserver ceux appliqués en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit:

	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	9.15 %	9.15 %
Taxe foncier bâti	8.89 %	8.89 %
Taxe foncier non bâti	38.22 %	38.22 %

Contrat d'association avec l'école privée Saint-Joseph. Participation communale 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser, pour l'année scolaire 2018/2019, à l'unanimité

- **55,00 € par élève** (primaire et maternelle), pour les fournitures scolaires,
- **373,35 € par élève** (primaire et maternelle) pour les autres frais de fonctionnement

Ces frais correspondent au frais suivants : eau, électricité, fuel, produits d'entretien, fournitures de petit équipement, entretien du bâtiment, maintenance, assurances (scolaires et bâtiments), frais de piscine, télécommunications et internet, produits pharmaceutiques, frais de personnel.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de **40** pour l'année scolaire 2018/2019, selon la liste établie par la Directrice de l'école privée. Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph sera donc de :

55,00 € x 40 élèves Plouasnais pour les fournitures scolaires, soit **2 200.00 €**,
373,35 € x 40 élèves Plouasnais, soit **14 933.87 €** pour les frais de fonctionnement.

Aménagement sécuritaire Rue Duguesclin – Sélection des entreprises

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé le 15/02/2019 avec une date limite de réception des offres, le 08/03/2019.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 11/03/2019, 3 entreprises ont présenté leur offre et 2 autres ont adressé une lettre d'excuse de ne pouvoir répondre favorablement au marché proposé. La société TECAM a analysé les offres sachant que les critères retenus sont calculés uniquement sur l'offre de base (sans les variantes et option). La commission a validé les variantes 2 (Béton désactivé pour les trottoirs) et 3 (Dalles enherbées parking cimetière) et a souhaité engager une négociation.

NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS Base + Options 2 & 3	
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE	MONTANT MOINS DISANT
	€ HT	€ HT
EIFFAGE Route	385 980,00	379 915,00
MARC/EVEN	387 930,10	379 915,00
SPTP	379 915,00	379 915,00

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, **à l'unanimité**

- **CHOISIT** l'offre de base la moins coûteuse avec les variantes 2 et 3
- **DECIDE** de retenir l'entreprise S.P.T.P. – La Saudraie – 9 rue de merlet – 22440 PLOUFRAGAN
- **VALIDE** le devis, pour un montant total de 379 915,00 € HT / 455 898,00 € TTC
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Subventions aux associations – Année 2019

Monsieur Le Maire présente le tableau des subventions à attribuer aux associations :

Une subvention de 900 € sera attribué au DOJO de Plouasne qui a repris une saison sportive sur la commune depuis la rentrée avec à ce jour 34 licenciés dont la majorité habitent sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**:

- **DECIDE** d'accorder ces subventions aux associations concernées, pour l'année 2019, dès l'obtention du bilan de l'année 2018.

ASSOCIATIONS	Subventions accordées	
	2018	2019
ACAS	1 000	1 000
Ami du Téléthon	150	150
APE Ecole Publique	550	550
APEL Ecole Privée	550	550
Asso Bretagne Evènements	300	300
Asso Plouasnaise des Bout'Chous	300	300
Association des Donneurs de Sang	50	50
Bibliothèque Municipale	1966.64	2206.98
Cercle Culturel Rance Linon	100	100
Chasse	335	335
CHŒUR ET JARDIN	150	150
Club de la Bonne Humeur	350+300	350
Comice Agricole	1500	0
Comité des Fêtes	1000	1000
CRC (Création, Rencontres, communication)	150	150
Dojo de Plouasne		900
Ecole de piste	0	150
Ev'ydanse	300	300
FNACA	220	220
Foyer Socio éducatif Collège	550	550
Gymnastique EPMM	300	300
KIWANIS	100	100
Moto Club Dinannais	200	200
Plouasnad en scène	150	150
Plouasnaise dart's	250	250
Secours Catholique	0	50
Secours Populaire	50	50
Union Sportive Plouasne – St Juvat	3000	3000
UNSS du Collège	100	100
Utilisons nos mains	250	250
TOTAL	13221.64	13761.98

Vote des budgets primitifs 2019

Les budgets primitifs 2019 (budget principal et budgets annexes) ont été présentés.

BP 2019	Budget Principal	Lotissement Les Aulnes	Parc d'Activités	Pôle Commercial	Lotissement des Mares
Fonctionnement					
Dépenses	1 309 417,51 €	52 001,00 €	115 044,03 €	161 170,18 €	529 001,00
Recettes	1 309 417,51 €	52 001,00 €	115 044,03 €	161 170,18 €	529 001,00
Investissement					
Dépenses	2 207 090,00 €	0,00	114 642,03 €	148 569,18 €	500 000,00
Recettes	2 207 090,00 €	0,00	114 642,03 €	148 569,18 €	500 000,00

Après délibération, les votes sont les suivants :

- **Budget Général : à l'unanimité**
- **Budgets annexes : à l'unanimité**
Lotissement Les Aulnes, Parc d'Activités, Pôle Commercial, Lotissement des Mares,

Aménagement de la Rue Duguesclin – Fond de Concours DINAN Agglomération

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°06-03-2018 du 28/03/2018 avait sollicité le fonds de concours créé par Dinan Agglomération afin d'obtenir une subvention d'un montant total de 20 000 euros pour le projet d'aménagement sécuritaire de l'entrée de bourg et notamment la rue Duguesclin, dans une logique de sécuriser l'accès aux piétons, contenir la vitesse des automobilistes, valoriser les déplacements doux et améliorer le cadre de vie des plouasnaï.

Un accord de principe avait été accordé par la commission de Dinan Agglomération avec un report sur l'exercice 2019, le démarrage des travaux ayant pris du retard. Monsieur le Maire propose de présenter à nouveau le dossier pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter à nouveau Dinan Agglomération dans le cadre du fond de concours afin d'obtenir une subvention d'un montant total de 20 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Analyse réseaux eaux pluviales Rue Letellier et Croix Frotin

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADAC a été sollicité pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre concernant l'aménagement de la Rue Letellier et de la Croix Frotin. Cependant, avant cette consultation, l'ADAC souhaite qu'un diagnostic du réseau d'eaux pluviales soit réalisé. Trois entreprises ont été sollicitées.

Diagnostic Eaux Pluviales Rue Letellier/Rue Croix Frotin	Prix HT
A2B	8 320,00 €
A3SN	10 700,00 €
PIRON DEBOUCHAGE	5 030,76 €

L'ADAC fait remarqué que l'entreprise proposant la solution la moins coûteuse ne réponds que partiellement au cahier des charges.

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Travaux et suite à l'avis de l'ADAC, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise A2B - Zone Artisanale – 22630 ST JUVAT pour un montant de 8 320,00 € HT, soit 9 984,00 € TTC,
- **SOLLICITE** l'entreprise afin que le diagnostic soit réalisé rapidement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire

Sélection du prestataire pour la fourniture de panneaux de signalisation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Travaux a consulté trois prestataires pour réalisation l'acquisition de panneaux de signalisation.

Il est décidé de remettre cette affaire lors du prochain conseil.

Aménagement de la Zone AU - Rue des Mares – Note de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité, réalisée par l'ADAC 22, concernant l'aménagement de la Zone AU Rue des Mares intégrant les parcelles destinées aux logements sociaux « Résidence Séniors » réalisés par Dinan Habitat.

Sur la base de l'étude de l'ADAC, l'estimation globale de l'opération serait de 554 000 euros HT. La commission Travaux a choisi de réaliser 2 tranches distinctes, la tranche 1 représente un coût de 400.000 euros HT et la seconde de 154.000 € HT. Ces coûts s'entendent hors chiffrage des réseaux électriques, réalisé par le SDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et échangé sur la note de faisabilité et l'estimation financière, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet proposé par l'ADAC et le montant estimatif global des travaux pour 554 000 € HT,
- **VALIDE** la définition réalisée de la tranche 1 d'environ 12000 m²
- **CONFIE** à l'ADAC la rédaction du programme technique et le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre,
- **VALIDE** l'enveloppe pour la tranche 1 à un montant de à l'unanimité

Convention de Mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE

Monsieur le Maire rappelle que la mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE a été mise en place l'an dernier. Les actions réalisées donnant satisfaction, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe d'établir une convention de mutualisation tripartite entre les communes de SAINT-JUVAT - LE QUIOU et PLOUASNE.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Motion : maintien de la maternité accouchante au Centre Hospitalier de Dinan

Monsieur le Maire indique que l'intersyndical de l'hôpital du CH René Pléven est intervenu au conseil communautaire de Dinan agglomération du 4 février en demandant l'appui des collectivités territoriales locales pour le maintien de la maternité accouchante au Centre Hospitalier de Dinan.

Pour préserver un service public de proximité, un bassin local d'emplois, le Conseil Municipal à l'unanimité demande le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.

Motion – Loi école

Monsieur le maire mentionne que Bruno RICARD, maire de LANVALLAY, a réalisé une Motion interpellant M. Berville, Député, M. Vaspert, Sénateur, et Mme Consille, Sous-Préfète de Dinan, sur l'amendement AC 501 de l'article 6 de la loi de l'Ecole de la Confiance.

Une transformation de grande ampleur de l'administration de l'Éducation Nationale se met actuellement en place. Un amendement de la loi sur **l'Ecole de la confiance** (AC501) adopté le 25 janvier 2019 nous inquiète tout particulièrement.

Il prévoit la création « d'Établissements publics des savoirs fondamentaux », regroupant les classes de la petite section de maternelle jusqu'à la fin du collège, d'un bassin de vie, régis par un directeur qui gèrerait un réseau d'écoles et de collèges. Ainsi, sur un bassin de vie, dont on ne connaît toujours pas le périmètre, on passerait d'une situation avec une décharge de direction dans chaque école + un principal de collège, à une situation centralisée avec DEUX personnes au total, et plus aucune décharge de direction dans les écoles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **EMET** un avis favorable à cette motion
- **DEMANDE** le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire de Dinan Agglomération lors de sa séance du 29/10/2018 a approuvé la charte d'aménagement des aires de covoiturage. A ce titre, pour la commune de Plouasne, il est décidé de retenir le parking situé place du 19 mars (derrière la Mairie).

Dimanche 26 mai 2019 – Elections européennes

Prochaine réunion du conseil municipal, mercredi 24 avril 2019.

Prochains conseils municipaux :

29 mai 2019

26 juin 2019

24 juillet 2019 (à confirmer)

La séance est levée à 23h00